

211C1988
FR0000036162-DIV74

4 novembre 2011

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CYBERNETIX

(Euronext Paris)

Le 4 novembre 2011, la société Technip a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer sur les titres de la société CYBERNETIX¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres CYBERNETIX sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 4 novembre 2011 par les sociétés Technip et CYBERNETIX.